

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00347
Numéro SIREN : 794 031 989
Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt 3313

LOGIFLOWS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 Euros

Siège Social : 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II
53940 SAINT-BERTHEVIN

794 031 989 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-huit mai à quinze heures cinq,

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR GENERAL ;**
- **CONSTATATION DE L'ARRIVEE DU TERME DU MANDAT D'UN DIRECTEUR GENERAL ET NON RENOUELEMENT DE SON MANDAT.**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION

La société **SASU APLODE**, Présidente de la société, nomme, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée limitée, avec effet rétroactif au 16 mai 2022 et jusqu'au 15 juillet 2022 :

- **Monsieur David DELAFOLIE**
né le 31 juillet 1979 à BEAUVAIS (60)
demeurant à JUVIGNIES (60112) 11 rue du chemin vert

Conformément à l'article 19 des statuts, **Monsieur David DELAFOLIE** sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- Il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

DEUXIEME DECISION

La société **SASU APLODE**, Présidente de la société, rappelle que par procès-verbal en date du 09 mars 2022, **Monsieur David BOSSUAT** a été nommé Directeur Général de la société à compter du 14 mars 2022, pour une durée limitée prenant fin le 13 mai 2022.

La Présidente de la société décide qu'il n'y a pas lieu de prolonger ou renouveler le mandat de Directeur Général de **Monsieur David BOSSUAT**.

La Présidente de la société constate alors la survenance du terme de mandat de **Monsieur David BOSSUAT** et la cessation de ses fonctions, ce avec effet au 13 mai 2022.

Quitus lui est donné pour sa gestion lors de la période du 14 mars 2022 au 13 mai 2022.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

La société SASU APLODE

